

## COMMUNIQUE DE PRESSE

CIRCULATION ACTIVE DU VIRUS EN ÎLE-DE-FRANCE : LE PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS, LE PRÉFET DE POLICE, ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE APPELLENT AU STRICT RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES.

Paris, le vendredi 18 septembre 2020

La circulation très active du virus en Île-de-France, en particulier à Paris et en petite couronne, se traduit depuis le début du mois de septembre par une augmentation de plus en plus significative de son impact sur l'offre de soins régionale.

Alors que les taux d'incidence et de positivité n'ont cessé d'augmenter tout au long du mois d'août et début septembre, les indicateurs qui mesurent l'activité des services de soins montrent depuis plusieurs semaines une détérioration significative de la situation.

Ainsi dans les trois dernières semaines le nombre de passages aux urgences pour suspicion de COVID a augmenté de 88%, les appels à SOS médecin pour suspicion de COVID ont augmenté de 140%, les appels au SAMU pour COVID ont augmenté de 189%, le nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour COVID a augmenté de 82%, le nombre d'entrées en soins critiques de 89% et le nombre de transports pour cause de COVID de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris a augmenté de 58%. Pour faire face à cette situation, le préfet de police a pris le 14 août 2020 un arrêté rendant obligatoire le port du masque à Paris pour les piétons de 11 ans et plus dans les zones à forte concentration de personnes puis le 27 août 2020 un arrêté rendant obligatoire le masque à Paris et sur les emprises des trois aéroports parisiens.

Par ailleurs, il faut souligner que la circulation du virus parmi les classes d'âge des 20-40 ans est très active, avec un taux de positivité qui atteint 9,6% pour les 20-29 ans.

Le risque est désormais que la circulation du virus chez ces publics plus jeunes touche progressivement des personnes âgées ou fragiles et accélère ainsi l'augmentation des besoins de prise en charge sanitaire.

Face à cette situation préoccupante le préfet de la Région Île-de-France, le préfet de Police, et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France rappellent l'importance

du respect des recommandations sanitaires et de la plus grande vigilance quant aux comportements individuels et collectifs susceptibles de participer à la diffusion du virus.

C'est pourquoi le préfet de la Région Ile-de-France, le préfet de Police, et le directeur de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France appellent nos concitoyens au strict respect des mesures barrières et leur recommandent la plus grande précaution dans toutes les circonstances qui favorisent la propagation du virus, incluant les événements festifs, familiaux et conviviaux :

- Il est rappelé que dans les bars, cafés et restaurants, la consommation en station debout est prohibée. Les clients doivent disposer d'une place assise et observer les distances que doivent imposer les exploitants de ces établissements (obligation de laisser libre un siège sur deux entre chaque groupe, limitation de la taille des groupes à dix personnes maximum venant ensemble, ou ayant réservé ensemble).

- dans le cadre de la Fête des Voisins, programmée vendredi 18 septembre, les organisateurs ont été invités à veiller strictement à la mise en place de mesures de nature limiter le risque de contagion. Les autorités déconseillent la tenue d'événements dans les parties communes closes des immeubles et habitations, et appellent à plus la stricte observance des règles sanitaires (distanciation physique, lavage des mains, port du masque) dans les espaces ouverts. Les buffets partagés doivent être prohibés. Si les organisateurs de ces événements ne sont pas à même de faire respecter les mesures barrières, ils se doivent de renoncer à cette organisation. Il en va de même pour tous rassemblements festifs, événements d'intégration et soirées étudiantes qui sont de nature à brasser les populations et dans lesquels les gestes barrières sont difficiles à faire respecter.

- les inaugurations, colloques, assemblées générales, et tout événement mettant en contact des populations, doivent être autant que possible différés ou voir le volume des participants réduit, de sorte à permettre la distanciation physique entre les participants et le respect des gestes barrière.

Un nombre significatif de foyers épidémiques trouve son origine dans le cadre familial ou amical. Il appartient donc à chacun de protéger ses proches en reconsidérant l'organisation de rassemblements privés, , dès lors qu'elles comprennent plus de dix participants. Cette recommandation forte vaut également pour les rassemblements festifs ou conviviaux sur la voie publique, qui doivent être évités ou déclarés en préfecture s'ils excèdent dix participants.

Il est rappelé que le port du masque dans l'espace public est obligatoire à Paris et dans les départements de la petite couronne, ainsi que dans les zones à forte densité de population en grande couronne, le respect de cette obligation donnant lieu à des contrôles et verbalisations.

Dans la situation de propagation du virus que connaît la région Ile-de-France, davantage marquée en petite couronne et à Paris et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables, chacun est appelé à se protéger et à protéger ses proches.

De la responsabilité de chacun, dépendra l'évolution de l'épidémie : c'est l'absence de respect des gestes barrière et les brassages de populations qui favorisent la circulation du virus, c'est le strict respect des recommandations sanitaires qui permettra d'infléchir la reprise épidémique.

## **Contacts presse**

**Préfecture de la région d'Ile-de-France,**

**Préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)  
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>  
[@Prefet75\\_IDF](#)

**Préfecture de Police**

Service de la communication

01.53.71.28.73 / [ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)